

Ancenis, le - 5 JUIL. 2012

Monsieur Bernard LAOUENAN
Conseiller municipal
14, impasse des Saules
44522 MESANGER

**Direction Générale
Service Politiques Territoriales**

Dossier suivi par Vanessa RAPHEL
☎ : 02.40.96.45.03 – Fax : 02.40.98.82.90

Vos réf. : votre courrier du 21 juin 2012

Nos réf. : VR/CG/12.167

Objet : Information sur les politiques territoriales

Monsieur le Conseiller municipal,

Dans votre courrier du 21 juin 2012, vous sollicitiez des précisions quant à la mise en œuvre de la réflexion sur l'élaboration du Contrat de Territoire avec le Département.

Aussi, je vous rappelle la démarche qui prévaut dans le cadre de l'élaboration d'un Contrat de Territoire et la particularité de celui-ci.

D'une manière générale, les contrats avec le Département sont établis pour trois ans. Elaborée en concertation avec les acteurs du territoire (COMPACT, communes, intercommunalités de proximité, et ponctuellement associations...), la liste des actions retenues pour un financement doit répondre aux enjeux du Pays d'Ancenis et aux critères du Conseil Général (priorités fortes, vocation structurante des actions, calendrier de réalisation, taux d'intervention...).

Le Contrat de Territoire Départemental toujours en cours (CTD 2009-2011) a permis de soutenir financièrement près de 120 projets structurants pour le Pays d'Ancenis (logement social, assainissement collectif, services à la population...), portés par les communes en grande majorité.

Prévu pour s'achever en décembre 2011, ce CTD a été finalement prolongé d'un an par le Conseil Général sans rallonge financière. Dans ces conditions, le CTD qui devait démarrer en janvier 2012, a été repoussé à 2013 pour la période 2013-2015, et l'année 2012 est considérée comme une année charnière. Afin de sécuriser le financement d'opérations démarrant en 2012, le Conseil Général a proposé qu'elles soient intégrées par anticipation dans le CTD 2013-2015. C'était là l'objet de la délibération de la COMPACT le 27 avril dernier dont vous trouverez la copie jointe.

L'année 2012 doit donc être considérée comme une année particulière dans le cadre des politiques contractuelles entre le Pays d'Ancenis et le Conseil Général, c'est ce qui explique que la méthode d'élaboration du CTD ait été modifiée.

Copie : Monsieur Jean-Yves CLOUET, Maire de Mésanger

Toutefois, dès la rentrée, la démarche traditionnelle de concertation pour l'élaboration des Contrats reprendra ses droits. La COMPA, chargée par le Conseil Général d'organiser la concertation et le suivi du CTD pour le Pays d'Ancenis, lancera un appel à projets auprès des porteurs potentiels (communes, intercommunalités...) pour le CTD 2013-2015. Cet appel à projets s'appuiera, d'une part, sur les priorités du Conseil Général qui doivent nous être présentées en juillet 2012, et, d'autre part, sur les axes stratégiques du Projet de Territoire du Pays d'Ancenis qui a été validé au Conseil Communautaire du 22 juin dernier.

Dès le mois de septembre 2012, des réunions sont prévues avec les communes pour présenter les domaines d'intervention retenus pour la programmation 2013-2015 et les conditions d'éligibilité des actions. C'est donc après cette date que chaque commune, sous la responsabilité de son maire et selon ses procédures internes, devra proposer les actions susceptibles d'être inscrites dans les CTD 2013-2015. Après examen des projets, échanges avec les communes et le Département, la programmation définitive des actions du CTD 2013-2015 et la répartition des crédits correspondants, seront validés en Conseil Communautaire et en Commission Permanente au Conseil Général, pour une signature officielle en début d'année 2013.

Le Service Politiques Territoriales de la COMPA se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



Hervé BREHIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

N° de l'acte : 074B20122704

Classification : 8.4 Aménagement du territoire

Le vingt-sept avril deux mille douze à dix-huit heures trente, le Bureau de la COMPA, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé BREHIER.

Etaient présent(e)s

Monsieur BELLEIL Jean-Pierre
Monsieur BREHIER Hervé
Monsieur BRICAUD Claude
Madame CHARLES Martine
Monsieur CHEVALIER Patrice
Monsieur DAUDIN Michel
Monsieur FONTENEAU Charles
Monsieur PERRION Maurice
Monsieur SQUELARD Philip
Monsieur TOBIE Jean-Michel
Monsieur TREMBLAY Dominique
Monsieur VALLÉE Michel

Etaient absents et excusés

Monsieur BRANCHEREAU Jean-Pierre
Monsieur CLOUET Jean-Yves
Monsieur FLEURANCE Jean-Pierre
Monsieur JEANNEAU Michel
Monsieur LÉCAILLON Jean-Daniel
Monsieur PLOTEAU Jean-Yves
Monsieur RIPOCHE Yves
Monsieur THOMAS Eric

Convocation le : 20 avril 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 20

Nombre de Conseillers présents et représentés : 12

POLITIQUES TERRITORIALES

Monsieur le Président expose :

CONTRAT DE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL 2013-2015 : INSCRIPTION D' ACTIONS PAR ANTICIPATION

Le Conseil Général a souhaité faire évoluer ses dispositifs d'aide aux communes et intercommunalités en remettant à plat les règlements d'intervention du Contrat de Territoire Départemental (CTD) et du Fonds d'Aménagement Communal (FAC) :

- le Contrat de Territoire Départemental de 3^{ème} génération (CTD3), avec de nouvelles priorités, couvrira la période 2013-2015. La liste des actions retenues sera élaborée au cours du 2^{ème} semestre 2012.
- le Fonds d'Aménagement Communal (FAC) est désormais remplacé par le Fonds de Développement Solidaire (FDS) qui axe principalement son action sur les équipements de proximité.

Certains porteurs de projets de la COMPA ont fait part du lancement d'opérations dès 2012. Le Conseil Général offre la possibilité, pour ces actions, d'intégrer la programmation par anticipation, dès lors que la COMPA se sera prononcée favorablement sur leur intérêt et sur le montant de la subvention sollicitée et sous réserve, bien entendu, de leur acception par le Conseil Général.

Les projets candidats sont les suivants :

Intitulé	Maître d'ouvrage (MO)	Coût d'opération HT	Subvention CTD3 sollicitée par le MO
Vestiaires de football équipe Teillé-Ligné-Mouzeil	Teillé	171 000 €	52 000 €
STEP à Notre Dame des Langueurs	Joué sur Erdre	1 200 000 €	180 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Locaux pour le Secours Populaire • Locaux pour la Croix Rouge 	Ancenis	750 000 €	338 500 €
Travaux d'aménagement du centre aquatique Jean BLANCHET	SIVOM Ancenis	320 000 €	128 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Etude de programmation pour une nouvelle piscine • Etude liée à la prise de compétence communautaire de la gestion des équipements aquatiques) 	COMPA	30 000 €	17 000 €

- VU l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.
- VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1999 autorisant la transformation du District du Pays d'Ancenis en Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.
- VU les arrêtés préfectoraux du 11 avril 2001, 11 avril 2006, 13 mars 2008 et 11 août 2008 complétant et modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.
- VU la délibération du 28 avril 2008 complétée et modifiée par la délibération du 11 février 2011 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis portant délégation au Bureau d'une partie de ses attributions pour la durée du mandat.
- VU la délibération de l'Assemblée Départementale du 19 mars 2012, présentant le CTD de troisième génération et le Fonds de Développement Solidaire ainsi que leurs modalités d'application.
- VU l'avis de la Commission Prospective de la COMPA du 22 mars 2012.

A l'unanimité, le Bureau :

- reconnaît ces projets comme structurants pour le territoire,
- propose la candidature des actions ci-dessus à un financement dans le cadre du Contrat de Territoire Départemental de 3^{ème} génération par anticipation.

Pour Extrait, le 3 mai 2012

Accusé de réception en préfecture
044-244400552-20120427-074B20122704-
DE
Date de télétransmission : 03/05/2012
Date de réception préfecture : 03/05/2012



Pour le Président,
et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Date d'affichage au siège de la COMPA : 4 mai 2012
Insertion au Recueil des Actes Administratifs du 1^{er} semestre 2012

François-Marie PROUST